Procès-verbal de réunion du CM du lundi 12 juin 2023 à 19h

Présents : Gilles ORY, Agnès RAGOT, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Pascal DIMANCHE, Olivier CHEGNION, Catherine POLETTI-COTTON, Bruno CATTENOZ, Alan BLANCHOU
Absents excusés : Blandine EBRARD (procuration à Catherine Poletti-Cotton), Pascal JANUEL (procuration à Gilles Ory), Laetitia PETITJEAN (procuration à Pascal Dimanche), Stéphane MAGNIN (procuration à Patrick Vuillier), Didier MOREAU, Jean-Philippe MILLE

Approbation du PV du 11 avril : pas de remarques

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick Vuillier

Débat portant sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Ce débat fait suite à une réunion d'information des conseils municipaux du secteur « Dame Blanche » le 7 juin courant à Vieilley. Pour mémoire, le PADD est un document d'urbanisme de référence occupant une place majeure dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui régit l'usage du sol. Le PADD consigne notamment les objectifs et les orientations générales de développement économique, social, urbanistique et environnemental de GBM (Grand Besançon Métropole). Pas de remarques particulières (NB : pas de délibération)

Approbation du PLH (Plan Local de l'Habitat) à l'échelle Grand Besançon Métropole

Le PLH a notamment pour objectif la production de 900 logements par an sur les 6 prochaines années, tous logements confondus, dont la moitié au moins sera réalisée à Besançon tout en développant une stratégie d'équilibre de la construction entre les différents secteurs et polarités de GBM. En ce qui concerne notre commune l'objectif retenu pour la période 2024-2029 est de 12 logements (objectif non contractuel). Au sein de ces volumes de logements, la production de logements sociaux a également été établie. L'objectif porte sur la production de logements locatifs sociaux de type PLAI (*Prêt Locatif Aidé d'Intégration*) et PLUS (*Prêt Locatif à Usage Social*) , et de logements sociaux en accession de type BRS (*Bail de longue durée distinguant le foncier et le bâti*) et PSLA (*Prêt social location*). La commune n'est pas concernée par la production de ces types de logements.
Vote du PLH : Pour - 13

Désignation d'un référent déontologue

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application parus au Journal officiel du 7 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de *« lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales* ». Il appartient donc à chaque collectivité et établissement public local de désigner ce référent déontologue par délibération. Après débat, le conseil municipal vote la liste de référents déontologues, proposée par le centre de gestion du Doubs en lien avec l'association des Maires du Doubs et l'association des Maires ruraux du Doubs.
Vote du référent déontologue : Pour – 13

Renouvellement cotisation annuelle AUDAB (Atelier Urbanisme Agglomération Bisontine)
Coût : 207,50 €
Vote du renouvellement : Pour - 13

Renouvellement adhésion PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt)
Coût : 0,65 €/ha X 210,54 ha (Plan d'aménagement 2021) + 20 € soit 156,85 € pour 5 ans.
Vote du renouvellement : Pour - 13

Achat parcelle ZC 48 « Les Jardins » suite vente par l'indivision Fabbri
Proposition : 5000 €.
Vote de l'achat : Pour - 13

Fontaine « du bas » demandes de subventions

Le conseil municipal mandate le maire pour déposer des demandes de subventions à savoir DETR (Dotation Équipement Territoires Ruraux), Conseil Départemental, GBM, Fondation du Patrimoine, relatives à la reconstruction de la fontaine dite *« du bas »* selon son modèle d'avant 1914.
Coût estimé : 122 628 € ht – subventions : 80%.

Vote subventions aux associations

Amicale donneurs de sang : 100 € -
Vote de la subvention : Pour - 12 (Agnès Ragot ne vote pas)

Divers

Présentation de premiers devis pour surélévation du toit de l'atelier communal par Gérard Baulieu. Consultation d'autres entreprises en cours.

Terrains de boules : Ces terrains font l'objet d'un entretien par l'employé communal en fonction de sa charge de travail et des priorités.
Pour reprendre une certaine citation *« La critique est aisée mais l'art est difficile »*, il serait appréciable que certains utilisateurs puissent de temps en temps faire acte de bénévolat en prenant pelle et pioche…